



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 28 avril 2026

**Objet : Club jeunes : demande de subvention séjour Majastres**

L'an deux mille vingt-six et le 28 avril à 18 heures 45,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-IMBERT Carole, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DELAROUX Lionel, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre, CHATARD Gilles.

Absents excusés : M. BONO Vicente, Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/04/2026

Délibération n° 2026/04/30

**Objet : Club jeunes : demande de subvention séjour Majastres**

Madame le Maire présente le projet du Club Jeunes de réaliser 1 séjour à l'été 2026. Il s'agit d'un séjour nature à Majastres, qui a été élaboré par les jeunes.

Le coût serait de 2176 €.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention pour financer ce séjour selon les plans de financement ci-joint :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	250 €	Participation familles 20€/j (16 pers)	1600 €
Transport	1010 €	Subventions	400 €
Nourriture 10€/5j/19pers	950 €	Participation de la commune	176 €
Total	2176 €	Total	2176 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider ce séjour,
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention pour ce projet.

Malijai,  
Le 28/04/2026  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com